

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **23 février 2015**

Délibération n° 2015-0169

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Energies sans frontières pour le projet d'accès à l'eau et à l'assainissement des villages de Talong et Houana, province de Khammouane au Laos**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliot), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

Conseil du 23 février 2015**Délibération n° 2015-0169**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Energies sans frontières pour le projet d'accès à l'eau et à l'assainissement des villages de Talong et Houana, province de Khammouane au Laos**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la communauté urbaine signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est, aujourd'hui, financé par la Métropole de Lyon (350 000 €) et par Veolia Eau (350 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du Millénaire des Nations unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Métropole de Lyon soutenant les collectivités locales du Sud.

Energies sans frontières (ESF), association créée en 1988, a pour but d'aider au développement les pays les moins avancés et de contribuer à leur autonomie économique par l'apport à l'accès à l'eau et à l'électricité. L'association a son siège à Seyssinet dans l'Isère. Les projets ESF doivent être un facteur de développement local, renforcer la maîtrise d'ouvrage, être en cohérence avec les politiques nationales des pays concernés, présenter des garanties de pérennité. Les adhérents à ESF apportent sous forme d'opérations ponctuelles et de durée limitée, les savoirs techniques, les technologies de base, le développement d'innovations et les échanges culturels nécessaires. L'association ESF a fêté son 25^e anniversaire en 2013 et a réalisé de nombreux projets d'aide au développement par l'accès à l'électricité et à l'eau.

ESF intervient au Laos depuis les années 1997, tout d'abord dans la province de Vientiane, à l'hôpital Mahosot, puis dans la province de Savannakhet, à l'hôpital Provincial, puis depuis 2000 dans la province de Khammouane pour l'accès à l'énergie de villages isolés et pour l'accès à l'eau.

Le projet présenté par ESF se situe au Laos, dans la province de Khammouane, distante de 350 kilomètres de la capitale Vientiane, dans le village de Talong, (595 habitants) district de Boualapha et le village de Houana (694 habitants) district de Hin Boun. Le programme de développement proposé s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée entre la Région Rhône-Alpes et la province de Khammouane. Il comprend l'alimentation en eau des 2 villages, l'installation d'une latrine par maison dans le village de Houana et la mise en place d'un comité de gestion des points d'eau.

a) - Objectifs

Objectif général :

- améliorer les conditions de vie et d'hygiène des villageois, favoriser l'éducation, développer des activités nouvelles, participer au développement local.

Objectifs spécifiques :

- réduire les maladies hydriques,
- améliorer l'hygiène villageoise,
- améliorer les conditions de vie des villageois, favoriser l'éducation,
- faire émerger la société civile, création de comités villageois, formation des personnes composant les comités,
- assurer la formation de l'ensemble de la population des villages à une meilleure hygiène,
- appropriation du projet par les populations, pérennité des installations.

b) - Compte-rendu des actions réalisées en 2008 et 2013

Par délibération n° 2008-4849 du Conseil du 11 février 2008, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €, à l'association Energies sans frontières pour le projet d'accès à l'eau et développement rural pour le village de Ban Konglor au Laos.

Deux forages ont été construits dans le cadre de ce projet : un premier, équipé d'une pompe manuelle et un deuxième alimentant un réservoir puis un réseau de 700 mètres avec 7 bornes fontaines pour les 640 habitants du village de Ban Konglor.

Par délibération n° 2013-3475 du Conseil du 14 janvier 2013, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 39 530 € à l'association Energies sans frontières pour le projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement pour les villages de Nakheu et Thami au Laos pour l'année 2013.

Le projet a permis l'alimentation en eau des 2 villages par l'intermédiaire de 4 forages, 3 réservoirs, un réseau desservant 18 bornes fontaines, l'installation d'une latrine par maison et la mise en place d'un comité de gestion des points d'eau. Ce projet a bénéficié à 1 866 habitants.

c) - Bilan

Les travaux réalisés par Energies sans frontières ont permis de mettre à la disposition des villages de Ban Konglor, Nakheu et Thami une eau de qualité, proche de leurs maisons toute l'année, à partir de forages profonds avec châteaux d'eau. Ceci a permis de réduire les maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau et d'éviter, aux populations, les longs trajets de marche et de portage d'eau depuis la rivière.

Les rapports remis par l'association sur ces premiers projets ont donné entière satisfaction.

d) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

Le projet comprend l'alimentation en eau des villages de Talong et Houana et l'installation d'une latrine par maison pour le village de Houana.

1 - Ouvrages à réaliser : 3 forages avec pompe à main ou électriques suivant l'implantation et l'utilisation, construction de 3 châteaux d'eau, installation de ballons inox de stockage de l'eau, pose de canalisations en polyéthylène, construction de 22 bornes fontaines, construction d'une latrine par maison (soit 120 latrines) suffisamment dimensionnée en surface pour permettre la prise d'une douche.

2 - Actions d'accompagnement : analyse de l'eau des forages, formation à l'hygiène par le Service de l'hydraulique de la Province, mise en place et formation à la gestion pour les Comités de gestion des points d'eau par l'association Energies sans frontières et information par l'Union des femmes de la province aux associations de femmes des villages, pour la création d'activités génératrices de revenus.

Les bénéficiaires seront les 1 270 habitants des 2 villages.

Le projet est évalué à un total de 130 995 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 56 000 €.

Lors de sa séance du 18 novembre 2014, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Métropole est de 38 000 €, Veolia Eau apportant 18 000 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 19 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - **Approuve** :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 38 000 € au profit de l'association Energies sans frontières dans le cadre du projet d'accès à l'eau et à l'assainissement des villages de Talong et Houana - province de Khammouane au Laos pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Energies sans frontières définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - **La recette** correspondante à hauteur de 19 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.